

BARREAU DE TOULOUSE

DISCOURS

PRONONCÉ LE 29 NOVEMBRE 1953 A LA SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

DE LA

CONFÉRENCE DES AVOCATS STAGIAIRES

PAR

M^e HENRY DUPEYRON

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats



MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT (1),
MONSIEUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL (2),
MONSIEUR LE PRÉSIDENT (3),
MESDAMES, MESSIEURS,
MES CHERS CONFRÈRES,

C'est la deuxième fois que l'honneur m'échoit de présider la séance solennelle de rentrée de la Conférence du Stage. Je dois, mes chers confrères, cette condition de récidiviste à votre persévérante confiance qui me devient ainsi le titre le plus sûr à votre indulgence. En me plaçant à nouveau à la tête de notre Ordre vous êtes revenus à l'une de nos plus sûres traditions. Rien de durable ne s'accomplissant en ce monde sans le secours du temps, vous avez estimé qu'une seule année, tronquée par les vacances, était un trop court délai pour permettre au bâtonnier de donner sa mesure et votre affection m'a fait crédit un an de plus. Il faut donc à la fois que je vous loue d'avoir renoué avec un vieil usage, dont vous avez reconnu la bienfaisance et que je vous remercie de m'avoir choisi pour le restaurer. Laissez-moi simplement ajouter que s'il s'en trouve parmi vous qui, attachés à d'autres principes, m'ont cependant apporté leurs suffrages, ma gratitude ne leur en est pas moins vive puisqu'ils ont alors cédé, en ma faveur, aux impulsions de l'amitié pure.

* *

L'année qui s'achève a été, pour Toulouse, sur le plan judiciaire, une année heureuse. Les bâtiments qui abritent nos travaux ont perdu cet aspect désolé et croulant qui nous avait si longtemps attristés comme une marque de mépris pour la Justice: leur restauration n'a été au surplus que le prélude d'une réforme plus profonde qui permettra désormais à notre Cour et à notre Tribunal, grâce à l'adjonction de nouvelles Chambres, d'accomplir avec plus d'aisance et d'exactitude leur haute mission, dans l'intérêt commun des justiciables et de

(1) M. Espinasse.

(2) M. Pagès.

(3) M. Cazeneuve, Président du Tribunal administratif.

leurs conseils. De ces mesures, que nous avons accueillies avec une vive satisfaction, qu'il me soit permis, Monsieur le Premier Président, Monsieur le Procureur Général, de vous exprimer notre spéciale gratitude, car nous savons que vous avez pris tous deux une part dominante dans le concert de bonnes volontés qui se sont employées à les promouvoir.

Pour notre Ordre, cette année a été avant tout dominée par le vingt-cinquième Congrès de l'Association Nationale des avocats. En évoquer les fastes, c'est, mes chers confrères, vous rendre justice car, sans les concours que j'ai trouvés au sein du Barreau comme auprès des pouvoirs publics, je n'aurais pu mener à bien la lourde tâche qui m'était dévolue. J'ai déjà dit ma reconnaissance au Conseil Général de la Haute-Garonne, pour les crédits qui nous ont permis de transformer les locaux de l'Ordre et aussi pour la subvention dont il a bien voulu nous gratifier, encore que dans notre haute conception des manifestations projetées nous l'eussions volontiers souhaitée plus généreuse; à Monsieur l'Inspecteur Général Pelletier, pour l'appui qu'il n'a cessé de nous prêter avec une parfaite intelligence de notre action et une volonté constante de la seconder et pour l'éclat de la réception qu'il a offerte dans les salons de la Préfecture; à Monsieur le Maire et à la Municipalité de Toulouse qui, comprenant la portée de nos assises professionnelles, nous ont accordé, en même temps qu'une large contribution financière, l'assistance matérielle la plus efficace et nous ont reçus, pour notre banquet de clôture, dans le cadre prestigieux de la Salle des Illustres; à tous les artistes, artisans et collaborateurs de notre œuvre commune qui, du plus éminent au plus modeste, ont rivalisé de zèle et de générosité; enfin, à ceux qui nous touchent de très près, à Monsieur le Premier Président Espinasse dont les paroles de bienvenue, si littéraires dans la forme, si délicates par les sentiments d'attachement au Barreau qui les inspiraient, demeurent gravées dans nos mémoires et à Monsieur le Procureur Général Pagès qui, l'un et l'autre, nous ont offert l'hospitalité de la Grand'Chambre de la Cour; à tous les magistrats des diverses juridictions toulousaines, à tous les auxiliaires de la Justice, à tous les membres de la famille judiciaire qui ont marqué pour nos travaux un vif et cordial intérêt. Nul ne s'étonnera cependant, mes chers confrères, si j'insiste sur la part prépondérante qui vous revient dans le succès. Celui-ci fut dû, avant tout, à un ensemble de bonnes volontés issues du Barreau, à l'action éclairée du Conseil de l'Ordre, au dévouement et à l'activité de nombreux

avocats qui ont assuré la réussite de la soirée joyeuse du jeudi, de la soirée artistique du vendredi, de la splendide apothéose du samedi, des excursions des jours suivants, de toutes les manifestations qui ont marqué le déroulement de ces journées inoubliables... et, si je ne cite aucun nom c'est uniquement pour ne point effaroucher des modesties éprouvées ni transformer ce discours en un long palmarès qui serait, au surplus, inutile puisque tous ces noms sont présents à vos esprits. Pour assurer ce succès, il a fallu, en vérité, ce mouvement d'enthousiasme qui a soulevé le barreau tout entier et nous a révélé tout ce qu'il recélait de forces vives, d'esprit d'équipe et de jeunesse intacte.

Vous connaissez les résultats de tant d'efforts: de magnifiques assises au cours desquelles nous avons pu établir de fructueux contacts avec d'éminents confrères de France, de l'Union Française, d'Espagne et d'Italie, de graves débats qui nous ont révélé la généralité des préoccupations actuelles de tous les barreaux, une prise de conscience collective de la grandeur de notre profession et, par delà ces austères soucis, au milieu des festivités et des réceptions, sous la présidence d'un des plus hauts personnages de l'Etat, demeuré notre confrère et, pour quelques-uns d'entre nous, notre camarade de la Conférence du stage, l'affirmation publique du prestige de notre Ordre, toujours intact certes! aux yeux des foules, mais qu'il importait cependant de rappeler à trop de gens portés, dans la médiocrité d'une vie routinière ou dans la perspective de bouleversements matérialistes, à ne plus voir en nous que des rationneurs attardés ou de vains marchands de paroles.

De tant d'éclats que reste-t-il ? D'abord — et ce n'est point négligeable — ces belles salles heureusement agencées et décorées qui offrent enfin à notre Barreau un cadre élégant digne de lui et propre également à rehausser son prestige. Surtout le sentiment très vif, ranimé en chacun de nous, d'une vitalité que nous croyions parfois assoupie. Cette vitalité, si chaude à nos cœurs, nous vient du fond des âges et elle portera longtemps encore nos successeurs quand nous serons nous-mêmes au tombeau. De la hauteur où vous m'avez placé, modeste coteau, mais bon observatoire, je puis contempler les chemins du proche passé et m'efforcer de discerner, à travers les brumes qui les entourent, ceux du proche avenir. Souffrez qu'en un dyptique, j'essaie d'inscrire notre destin. Ce vous sera, je l'espère, un bon sujet de méditation et, pour les plus jeunes d'entre nous, à qui s'adresse, avant tous autres, ce discours, une profitable leçon.

*
**

Quels peuvent être les sentiments d'un jeune stagiaire de 1953 lorsqu'il aborde le Palais ? J'imagine qu'ils ne sont point très différents de ceux que j'éprouvais en cet automne de 1920 où, après un serment prêté, le cœur battant, à la veille des vacances, je commençais d'explorer les arcanes de notre profession.

Je me revois — silhouette enfantine, écrasée sous le poids de la robe — perdu dans le dédale de nos vieux couloirs. Comme au roseau de la fable, tout me semblait aiglon. Considérant mes confrères confirmés, pareils à de puissantes galères fendant les flots, je me faisais l'effet d'une coque de noix que le moindre zéphyre devait submerger. Recevoir, d'une main tremblante, une commission d'office, frapper d'une main plus tremblante encore à l'huis de la maison d'arrêt, se trouver face à face avec un malfaiteur chevronné, chargé d'une horrible expérience, se voir préposé à recevoir sa confession, à le comprendre, à l'expliquer, à l'excuser devant ses juges, suivre les phases de l'instruction, partagé entre la peur d'ouvrir la bouche et le désir d'intervenir pour se prouver l'utilité de son rôle et ne point se montrer inférieur à son devoir, se noyer dans l'étude d'un dossier, s'abîmer dans un foisonnement de notes souvent superflues, plaider enfin dans le silence où ne retentit que sa propre voix, comme il faut qu'un cœur de vingt ans soit solide pour résister à de telles émotions ! Je me revois, abordant la Barre pour la première fois dans la salle austère et nue de la rue Duranti où siégeait le Tribunal militaire qui s'appelait encore Conseil de Guerre ; j'étais glacé d'effroi, tout en m'efforçant de n'en rien laisser paraître et je m'appliquais, d'une voix blanche, à développer mes arguments lorsque, soudain, le Président les mit en fuite en me rappelant paternellement à l'ordre pour avoir, par une phrase malencontreuse, paru mettre en doute — ce qui était bien loin de ma pensée — la loyauté du Ministère Public ! Je me revois aussi dans la salle toute proche de la Bibliothèque, m'appliquant aux exercices du stage sous le regard à la fois critique et bienveillant du Bâtonnier. Et je revois en même temps tous ceux qui formaient la solide armature — assez hermétique aux nouveaux venus — du Barreau de ce temps.

C'était l'époque où vibrait encore, dans tous les prétoires, la voix chaude et mordante de Desarnauts, où Pérès, de loin en

loin, rassemblait à la barre les ressources d'un talent prestigieux fait d'intelligence du droit, de simplicité et de cette clarté souveraine qui captivait littéralement ses juges, où Boscredon argumentait avec une conviction communicative sans jamais se départir des inquiétudes d'une conscience scrupuleuse que ne parvenait point à apaiser la présence à ses côtés de collaborateurs empressés; où Peyrusse, au zénith, jonglait avec la dialectique, tout au long d'une plaidoirie souple et rapide ponctuée d'un geste qui déblayait et qui semblait parfois escamoter l'adversaire. Et voici que d'autres visages remontent de ce passé. Fons, vétéran de 1870, silhouette élancée, rapide et un peu militaire que l'âge ne courbait point; il plaidait d'une voix brève et nette ces affaires de droit rural et d'usages locaux où il excellait et dont il avait fixé la matière dans ses ouvrages. Raymond Deyres, tête d'ivoire poli, mains fines et racées, la voix grave, le geste sobre, toujours maître de sa pensée et de sa phrase, dominant de haut ses dossiers, avocat d'une distinction raffinée et d'une autorité souveraine. Roger Teule, au déclin de ses jours mais au verbe toujours bouillant pour la défense des causes au service desquelles l'enrôlait sa foi de chrétien. Lafforgue, à la parole vive et un peu sèche, silhouette svelte et teint brûlé du chasseur. Tribillac partagé entre son cabinet d'avocat et celui d'adjoint au maire où l'avaient porté, sur le tard, les suffrages de ceux qu'il avait jusqu'alors constamment combattus, travailleur infatigable, volontiers féru de la doctrine bien oubliée de Laurent et qui étalait autour de lui l'impressionnant appareil des ouvrages les plus poussiéreux descendus des hauts rayons de notre Bibliothèque, géant barbu à la bonté bourrue mais inépuisable pour les stagiaires groupés autour de sa houlette qu'on eût prise aisément pour un bâton ferré. Duserm, visage fin, barbiche acérée, lorgnon et rabat en bataille, dont la verve qui roulait en un désordre torrentiel dans ses discours, se décantait, la plume à la main, en dessins burinés et pointes affinées tout au long des chroniques étincelantes de la *Gazette des Tribunaux du Midi*. Emile Hubert, esprit de juriste dans un corps de cuirassier, visage marmoréen barré d'une fière moustache, fermement appuyé sur les principes... ce qui est, dit-on, le plus sûr moyen de les faire céder, volontiers un peu doctoral, mais qui savait donner à ses propos le ton de l'évidence en utilisant les moindres inflexions et jusqu'aux silences d'une voix un peu sourde et cependant si prenante. Raymond Boyer, affable, discret et excellent juriste, auteur d'ouvrages de synthèse qui furent et

demeurent encore de précieux instruments de travail. Soulié — que nous pleurons — et à qui j'apporterai, dans quelques instants, un hommage plus complet. Frézouls, dont la plaidoirie, un peu froide, mais claire, correcte et loyale était à l'image de l'homme. Laporte, à qui la législation sur les loyers, singulièrement confuse et touffue, allait apporter la matière première adéquate à une carrière tardivement consacrée, dans un mélange savoureux d'ingéniosité et de ferveur, à la cause de la propriété bâtie. Pigasse, déjà célébré l'an dernier par un éloge qui m'interdit toute redite: son intelligence, sa science, plus encore sa pureté et sa bonté exquisés demeurent dans nos mémoires comme un réconfort et un exemple. Un peu en marge de nos audiences et aussi de nos existences terre à terre, Ebelot qui portait un nom illustre parmi nous, l'un des derniers preux comme l'avait prouvé sa conduite glorieuse à la guerre, et l'un des derniers chevaliers, toujours prêt aux actions les plus dignes de Don Quichotte, emporté dans ses rêves par une éloquence vibrante et martelée qui le subjuguait plus encore que ses auditeurs. Il nous reste de lui le souvenir coloré de ses aventures, de ses visions et de ses prophéties et l'écho déjà lointain de ses démêlés héroï-comiques avec son ami Tribillac sur les fins dernières de l'homme et sur les places qui leur seraient, à l'un ou à l'autre, réservées en Paradis. Il nous en reste aussi le souvenir d'une âme exaltée par des convictions sincères et dont les chimères, encore qu'à les poursuivre il s'égarât souvent, procédaient des pures vertus patriotiques et chrétiennes. Et voici d'autres figures, les jeunes de cette époque déjà ancienne: Arnal, tel dès son plus jeune temps que nous l'avons connu en sa maturité, contenant mal dans une enveloppe arrondie une sève riche de culture, d'originalité et d'un esprit éruptif qui jaillissait sans arrêt, porté par le flot d'une parole prompte et agile, pour le ravissement des auditeurs qui se pressaient autour de lui. Demeur, toujours maigre et frileux, s'acharnant à décortiquer un dossier pour en extraire de multiples arguments qu'il apportait à la barre d'un air modeste et dans un style coupant. Duguet, orateur-né, que sa conscience astreignait à une préparation minutieuse attestée par ses notes de plaidoiries zébrées de rouge et de bleu alors que son tempérament suffisait à le porter sans effort jusqu'aux sommets de l'éloquence aussi bien en Cour d'Assises et à la barre des diverses juridictions civiles et pénales que parmi les foules auxquelles il communiquait le message de son catholicisme militant. Paumès, figure originale entre toutes, la tête ronde, l'œil étincelant, la moustache humide

et tombante sur les plis de la bouche... l'accent du terroir; mais sous cette enveloppe rugueuse, quelle révélation soudaine, dès qu'il parlait, d'une culture profonde, d'une intelligence solide, d'un raisonnement logique et fortement lié, d'un esprit truculent, ne redoutant pas les coups de boutoir, et, dans un curieux alliage, d'un goût prononcé pour le paradoxe en même temps que d'un robuste bon sens et d'un fidèle attachement aux valeurs traditionnelles héritées de sa lignée paysanne et qui devaient lui permettre, lorsque le vent de la défaite courbait tant d'âmes bien trempées, de maintenir intacte et de faire rayonner, non sans courage, la flamme droite et pure de son espoir indestructible dans les destinées de la Patrie. Michel de Bellomayre, trop sensible sans doute pour les rudes contacts de la barre et du monde des affaires, mais lucide aussi bien dans la conduite d'un procès que dans la pénétration des âmes et, avant tout, grand poète de qui le cœur et l'esprit, violon et archet merveilleux, vibraient au souffle de l'inspiration et nous ont laissé de purs chefs-d'œuvre. Augustin Remaury, grand, coloré, visage loyal, intelligence vigoureuse, parole vibrante, cœur vertueux, solide chêne de l'Ariège qu'un ouragan imprévu déracina en pleine force. Parmi les plus jeunes, tout proche encore des stagiaires, ce cher René Milhaud qu'un de nos lauréats fera revivre pour vous, dans quelques instants, et qu'un destin tragique a seul empêché de tenir intégralement les promesses d'un cœur généreux et d'un riche talent; enfin, Bourguignon, très détaché des grandeurs de chair de notre profession où il trouvait surtout sujet au culte de l'amitié, esprit fin et volontiers caustique qu'enrobait l'onction d'une charité chrétienne aux manières quasi-ecclesiastiques. J'arrête là cette série d'esquisses, quand je devrais encore citer bien d'autres noms, mais pour les disparus, votre mémoire, maintenant reportée trente ans en arrière, les évoquera sans mon secours et, pour les vivants, je les ai omis volontairement car ils admettraient mal, sans doute, un éloge anthume, fut-il, d'aventure, assaisonné de quelque malice.

Tous ensemble ils formaient une belle et bonne compagnie. Ces années qui ont suivi la première guerre mondiale nous apparaissent comme la dernière résurgence de la douceur de vivre. La France victorieuse était à son apogée. Elle jetait sur le monde le vif éclat de sa culture et de sa gloire. La reconstruction stimulait la prospérité. Sans doute commençait déjà la grande évolution dont nous suivons aujourd'hui péniblement la courbe. Mais la première amorce du virage paraissait alors

sans péril. Nous ne connaissions point cette fièvre désordonnée qui nous bouscule et ne nous laisse plus les moyens de réfléchir, ni même de nous distraire. Il y avait encore un temps pour le travail et un temps pour le loisir. Notre bibliothèque, en dépit de l'austère définition du règlement: « lieu de silence et de travail », conservait l'allure d'un cercle aimable où s'échangeaient, entre deux plaidoiries, de graves pensées ou de joyeuses anecdotes. Méprisant volontiers les tâches accessoires que nous n'avons certes! plus le droit de négliger, les avocats se consacraient à l'essentiel de leur profession: ils plaidaient et, comme cette époque était une époque de transition, les uns plaidaient à la manière ancienne, ample, redondante, émaillée de citations, les autres déjà à la manière moderne, sobre, directe et incisive. Les plus jeunes ne plaidaient pas ou si peu, se bornant au rôle « d'avocats écoutants » et ils attendaient patiemment, suivant le conseil de La Roche-Flavin, l'heure d'occuper la barre à leur tour... mais peut-être, l'attente leur était-elle plus facile qu'aux jeunes d'aujourd'hui!

Vous m'excuserez, mes chers confrères, d'avoir évoqué cet âge heureux... heureux, sans doute, surtout, à mes yeux, parce qu'il fut celui de ma jeunesse. Je ne ferai pas plus longtemps figure de *laudator temporis acti*. M'attarder davantage à cette nostalgie, ce serait annoncer un renoncement auquel je ne suis point résolu. Chaque époque a ses ombres et ses lumières. La nôtre, si elle nous fait un destin sévère et nous prépare un avenir incertain, n'est-elle point tonique et passionnante par l'effort qu'elle nous impose si nous voulons survivre librement et par le spectacle qu'elle nous offre d'une Société engagée peut-être dans la plus grande aventure de l'Histoire ?

Notre profession n'échappe point à cette évolution; je vous en ai longuement entretenu l'an dernier; je n'y reviendrai donc que pour un bref rappel. L'avocat est le conseil qualifié pour définir et défendre les droits de ceux qui lui font confiance, à l'occasion de tous les incidents de la vie sociale et pour plaider leurs causes devant les diverses juridictions. C'est par l'effet d'une restriction volontaire que la génération qui nous a précédés, cédant aux facilités d'une existence bourgeoise, s'était limitée à la conduite du procès et à l'exercice de la plaidoirie. Il est légitime que nous nous efforcions de restaurer dans sa plénitude notre rôle qui est aussi d'éclairer nos clients, même en dehors de tout litige, sur la portée juridique de leurs actes, de rechercher avec une liberté accrue les moyens de résoudre amiablement leurs différends, de les représenter chaque fois

que la loi nous le permet, de faciliter ou d'accomplir nous-mêmes avec prudence, les démarches délicates qu'exige une réglementation de plus en plus complexe.

La science domine ce siècle. Elle lui a fourni une culture nouvelle. Par ses applications, elle multiplie les biens de consommation et transforme le cadre et les conditions des existences individuelles. La primauté appartient à l'économique: elle appartient aussi au social, car il ne suffit pas d'accroître la production des biens, il faut encore, par leur répartition plus exacte et plus équitable, supprimer le cruel et dangereux paradoxe de la misère au milieu des richesses. Soyons de notre époque. Le rôle des élites n'est pas de se couper des forces vives de leur temps, mais de les soumettre à l'esprit et de leur proposer des buts qui les dépassent. A nous de veiller à cette tâche pour n'y point faillir et maintenir intacts notre place et notre rang. C'est pourquoi nous devons être prêts à intervenir avec efficacité, chaque fois qu'il en sera besoin, dans les rapports, toujours plus nombreux, des hommes entre eux et avec les collectivités publiques et privées. Vous savez que votre Conseil de l'Ordre a déjà travaillé dans ce sens. Il poursuivra son action, j'en ai l'assurance, au même rythme que nos grands organismes professionnels et que la plupart des barreaux. Tout le problème consiste à briser les résistances intéressées de ceux qui prétendent usurper le rôle de l'avocat, sans laisser s'altérer, dans le cadre d'une institution rénovée, le caractère traditionnel et libéral de notre profession. Cependant, quel que soit le terme de cette évolution, l'avocat, s'il veut rester lui-même, aura toujours pour mission propre et essentielle la plaidoirie et c'est pourquoi je pense que le premier et le principal objectif que nous devons nous assigner, dans notre intérêt, sans doute, mais plus encore dans l'intérêt général, c'est que nous soit enfin réservée sans partage, conformément à notre vocation immuable, devant les juridictions de toute nature, la défense des droits, de la liberté et de l'honneur des justiciables.

Et quand je parle de défense en justice, j'entends parler de défense orale. En y insistant, je veux, mes chers confrères, vous mettre en garde contre un autre danger qui, cette fois, nous vient, non de l'extérieur, mais de nous-mêmes. La longue plaidoirie, au langage fleuri, à la phrase balancée et aux vaines digressions est, Dieu merci! passée de mode. La véritable éloquence, a dit Pascal, se moque de l'éloquence; le temps n'est plus où l'avocat méritait cette épigramme:

*Pour trois moutons qu'on m'avait pris
J'avais un procès au baillage
Gui, le phénix des beaux esprits,
Plaidait ma cause et faisait rage;
Quand il eut dit un mot du fait,
Pour exagérer le forfait
Il cita la fable et l'histoire
Les Aristotes, les Platons,
Gui, laissez-là tout ce grimoire
Et revenez à vos moutons.*

Nos exposés gagnent toujours à être brefs et précis. Mais plaider court ne signifie pas escamoter ou supprimer la plaidoirie. Or, il l'escamote, l'avocat qui se borne à dire quelques mots à la barre, si vite et en un style si elliptique que ce qu'il dit est proprement inintelligible sans l'aide de ses cotes auxquelles ce balbutiement n'ajoute rien. Il la supprime, celui qui, se fiant à des conclusions-fleuve, se contente, sans ouvrir la bouche, de déposer son dossier. Nous entendons parfois émettre cette opinion qu'un dossier bien classé et des conclusions bien faites suffisent et que la plaidoirie est le plus souvent inutile. C'est là une grave erreur que ne peut justifier cette opinion trop sommaire de Brunetière que « les avocats n'ont pas été inventés pour caresser les oreilles des hommes, mais pour traiter de leurs affaires » et cette erreur se double pour nous, si nous y cédon, d'une abdication. Tous ceux qui connaissent le Palais savent que, dans la plupart des cas, deux bonnes plaidoiries, loin de faire perdre leur temps aux magistrats, leur épargnent au contraire un travail fastidieux en leur permettant d'acquérir, sous une forme directe et déjà digérée, une connaissance suffisante d'une affaire pour pouvoir la juger. Ils savent aussi que dans les procès plus compliqués, qui requièrent un examen attentif des pièces, les explications orales, lorsqu'elles ont été présentées avec talent et clarté, sont précieuses aux juges pour l'intelligence et la solution exactes du litige qui leur est soumis.

C'est qu'à la vérité, rien ne saurait remplacer la parole vivante. La parole a été donnée à l'homme pour exprimer sa pensée et, même s'il s'en sert parfois pour la déguiser, c'est toujours par elle qu'il s'affirme et se communique aux autres hommes. Le Verbe est créateur; la formule s'entend, non seulement de la parole de Dieu, mais aussi de la parole de l'homme, fruit et véhicule de sa pensée, par laquelle il agit sur les autres hommes, les éduque, les convainc, les entraîne à l'ac-

tion et prend sa part, pour le bien comme pour le mal, à l'œuvre collective de la civilisation, cette création continue. Et parce qu'elle sort de l'homme, qu'elle est la résonance d'une personne vivante, cette parole participe à la vie, elle vit elle-même dans ses vibrations, elle apporte à ceux qui l'écoutent l'expression d'une pensée qui procède à la fois de l'intelligence et du cœur, elle traduit non seulement l'idée mais encore le sentiment qui l'enveloppe, la colore et lui donne un frémissement de chair. Elle agit par ses modulations, par son timbre, par ce qu'elle contient de magnétisme, sur l'esprit, sur la sensibilité et sur les nerfs des auditeurs. Maniée avec maîtrise, elle est l'instrument de la communion parfaite de l'homme avec l'homme. La légende d'Orphée, le mythe des Sirènes attestent du fond des âges l'emprise constante de la parole sur les âmes. Socrate enseignait ses disciples oralement et c'est par la persuasion de sa voix que cet enseignement se gravait dans l'esprit de ceux qui l'écoutaient. Imagine-t-on Jésus diffusant par l'écriture son message dont la puissance sur les âmes tenait, réserve faite de l'action de la grâce, au charme pénétrant et à l'influx divin de sa parole ? Songeons à l'action sur les foules des prédicateurs des Croisades qui les enrôlaient, par la vertu de leur éloquence, dans une aventure démesurée et grandiose ! Songeons à tous les orateurs qui, au service de leur idéal, religieux, politique ou social, ont pris un ascendant, souvent décisif, aux grandes heures de notre Histoire, sur les masses ou sur les assemblées ! Et pour nous en tenir à notre propre expérience, confessons que nous-mêmes, si prévenus que nous soyons contre les impulsions irréfléchies, si blasés que nous nous croyons sur les prestiges de la parole, il nous arrive parfois d'en subir sans défense le prodigieux entraînement. Car si le Verbe est création, il est aussi action.

Et il est également nuance. Par les inflexions de la voix, les variations du timbre, l'accélération ou le ralentissement du débit, l'utilisation des pauses, le secours du geste et du regard, la parole parvient à tirer des mots un sens nouveau, à les charger d'intentions particulières, à les imprégner d'une âme subtile qui échappe toujours à l'expression écrite. « Il n'y a pas moins d'éloquence, a écrit La Rochefoucauld, dans le ton de la voix, dans les yeux et dans l'air de la personne, que dans le choix des paroles. »

Mais la parole avait, jusqu'à nos jours, une faiblesse singulière, sa précarité. Elle n'était que d'un instant et ne survivait point à l'épuisement de l'onde qui frappait l'oreille de

l'auditeur... et c'est pourquoi la réputation des orateurs les plus brillants a rarement dépassé les bornes de la mémoire de leurs contemporains. « L'avocat est une fusée dans la nuit » a dit le Bâtonnier Charpentier. Quant aux idées que seule la parole exprimait, elles n'avaient elles-mêmes, le plus souvent, qu'une existence éphémère et si, d'aventure, elles cheminaient parmi les générations, ce n'était point sans subir les trahisons de la tradition orale. C'est pourquoi les hommes imaginèrent un moyen artificiel de fixer leur pensée en rassemblant un certain nombre de signes convenus pour figurer les sons. Ainsi naquit l'écriture. Et, certes, il est bien vrai, que celle-ci, si elle est mise au service d'une langue aussi riche et aussi précise que la nôtre et maniée avec sûreté et élégance par un esprit cultivé peut aller très loin dans la finesse de l'expression, la puissance de la suggestion, la délicatesse de la peinture descriptive ou psychologique, mais, néanmoins, substitut imparfait de la parole vivante, il lui en manquera toujours, à maîtrise égale de l'écrivain et de l'orateur, le souffle créateur, l'élan moteur et la souplesse modulatrice.

Or, voici que la science nous apporte dès aujourd'hui et nous promet pour demain, avec une perfection accrue, ce nouveau miracle: la conservation indéfinie de la voix. Désormais, le disque ou le film assurent la survie de la parole et sa transmission d'âge en âge, avec toute sa force et toute sa fraîcheur. M^e Pigasse, dans son discours de Bâtonnier de 1931, avait déjà prévu la transformation de nos bibliothèques traditionnelles en discothèques — disons plutôt en phonothèques — où nos descendants pourront recueillir les enseignements de la doctrine ou de la jurisprudence de la voix même des auteurs et des arrêtistes. Je ne veux certes point me livrer au jeu facile des anticipations. Ce n'est donc que par fantaisie que j'imaginerai un débat judiciaire de l'an 2000 se déroulant hors la présence corporelles des participants, entre les cabinets respectifs des magistrats et des avocats, grâce au concours combiné de l'enregistrement vocal, du téléphone et de la télévision. De même, je ne veux point rechercher — mais je suggère ce sujet à un futur lauréat de notre Conférence — si cet enregistrement de la voix par la permanence qu'il lui confère et le contrôle qu'il en permet, n'est point assimilable à un écrit quant à l'administration de la preuve.

Qu'il me suffise, mes chers confrères, de trouver dans ce progrès une raison de plus pour vous inviter à ne jamais négli-

ger l'usage de la parole puisque, désormais, elle peut joindre à ses vertus propres et inimitables celles de l'écriture. N'oublions pas qu'elle est un des attributs essentiels de notre profession et que, par elle seule, nous pouvons donner à nos arguments, dans leur plénitude, la force conquérante et l'agilité subtile qui nous permettent de serrer de plus près la vérité et d'entraîner la conviction et l'adhésion de nos juges. Nous serions, à la vérité, impardonnables de nous désintéresser de la plaidoirie et de la ravalier à je ne sais quel délayage terne et relâché, alors que s'ouvre à nous la perspective d'une technique qui la fixera pour les générations futures. Bien au contraire, soignons davantage la forme — trop souvent incorrecte — veillons sur l'accent qui relève certes! le discours, mais dont l'excès le gêne, utilisons à bon escient les inflexions du timbre et le rythme du débit, aidons-nous du geste avec sobriété et pertinence, surtout soyons clair, suivons le conseil de Duhamel: « il est mauvais de parler obscurément des choses claires; il est bon de parler clairement des choses obscures »; bref, efforçons-nous de manier avec élégance et efficacité cet instrument que la nature nous a donné pour exposer et pour convaincre et, cependant, sachons éviter l'afféterie et l'outrance de l'acteur, car entre l'avocat et l'acteur — certes respectable, puisqu'il est un serviteur de l'art — il y a cette différence capitale que ce dernier exprime des idées et des sentiments d'emprunt alors que la sincérité de la pensée et du cœur est le premier devoir de l'avocat, serviteur de la Justice. Ainsi, appliquant avec scrupule les règles qui ont fait la grandeur de notre Ordre et, demeurant, comme le veut notre vocation, les ministres obstinés de la parole, nous serons toujours, suivant la définition classique, *virī boni dicendi periti*.

*
**

C'est à cette définition que M. le Bâtonnier Soulié avait conformé sa vie. L'an dernier, à pareille époque, nous célébrions ses noces de diamant professionnelles. L'accueil qu'il réserva, en cette circonstance, aux membres du Conseil de l'Ordre et à moi-même, fut d'une cordialité touchante. Debout, derrière son bureau, il avait longuement évoqué les étapes de sa carrière, les émotions de ses débuts, les visages de ceux qui l'avaient fait avocat et, parmi eux, au premier plan, celui de notre grand confrère Pérès, les visages plus familiers de ceux qui l'avaient aidé dans sa tâche professionnelle et que nous retrouvons chaque jour parmi nous, enrichis, grâce à lui, des

fruits d'une expérience précieuse. Passant de l'émotion à la joie, suivant le rythme de sa nature, il avait entremêlé ses propos d'anecdotes savoureuses et d'effusions sentimentales où s'épanchait le meilleur de son cœur. A le voir si jeune, encore plein de vie et, semblait-il, en voie de guérison de l'atteinte sévère que sa santé avait subie au cours des mois précédents, nous nous étions remis à espérer qu'il reprendrait, à la belle saison, le chemin du Palais. Hélas! quelques semaines s'étaient à peine écoulées et il nous quittait définitivement pour entrer dans la mort avec la sérénité d'une conscience en repos et la discrétion d'une âme désormais tournée vers l'éternité. Cette discrétion ne vous a point permis, mes chers confrères, de manifester autour de son cercueil votre affliction. Seul, j'ai pu, auprès de ses collaborateurs, apporter à ses obsèques le témoignage silencieux de notre deuil. Aujourd'hui, je dois à notre confrère l'hommage public de nos regrets et de notre piété filiale.

Aucun de nous n'est près d'oublier sa silhouette, à la vérité assez courte, mais toujours droite et alerte, son intelligence qui frémissait dans l'éclat du regard derrière le lorgnon et dans la mobilité du visage et du crâne, le charme subtil de sa parole, toujours un peu apprêtée, même dans les entretiens familiers, les boutades inspirées de cette pétulance juvénile qui crevait, par intermittences, la triste atmosphère de sa vieillesse solitaire. Son esprit très vif était souple et ductile, admirablement adapté à la connaissance et à la pénétration du Droit. A l'enseignement de la Faculté, dont il avait été un brillant lauréat, plus encore à la formation qu'il avait reçue de ce grand juriste et de ce merveilleux logicien que fut le Bâtonnier Pérès, il devait à la fois une science juridique très vaste et très sûre et un art consommé de la dialectique. Sa phrase souvent longue et qu'il faisait volontiers sinueuse pour exprimer autour d'une idée centrale toutes les nuances de sa pensée riche et diverse, ne s'embarrassait jamais. Il usait, pour la former, d'un vocabulaire abondant et volontiers abstrait où les mots vivaient d'une vie propre, semblaient parfois s'appeler et s'accorder l'un l'autre par la vertu du rythme et l'attraction des assonances, se chargeaient d'un sens spécial qu'éclairait le contexte et soudain, passant de l'abstrait au concret, faisaient jaillir d'étonnantes images. Ce style original, diapré, inattendu, avait je ne sais quel air de symbolisme, mais d'un symbolisme respectueux jusqu'à la superstition, de la pureté du langage et des exigences d'une syntaxe toujours irréprochable et quelque

peu savante. Et cependant, derrière l'écran des vocables imprévus, des multiples synonymes souvent préférés au mot propre, comme pour un hommage à l'intelligence de l'auditeur et dans un dessein de relief ainsi obtenu à la manière des anaglyphes, quelle n'était point, sous une vêtue scintillante, la précision de la pensée! Quelle n'était point aussi sa force qui, s'arrachant parfois au cheminement de la phrase reptilienne, faisait balle au bon moment, sur un mot décisif, détaché comme à l'emporte-pièce? Quelle n'était point surtout la vigueur du raisonnement juridique riche en découvertes ingénieuses et toujours jalonné par le rappel et l'enchaînement des grands principes! Chez lui, la doctrine la plus orthodoxe ne se confondait jamais avec un vain et stérile formalisme. Bien au contraire, il la pliait aisément à la fécondation de son cerveau créateur, pour en tirer des thèses et des systèmes originaux dont l'inépuisable engendrement offrait, à tous les familiers de nos audiences, une fête sans cesse renouvelée de l'esprit. Ces qualités de science, de finesse et de subtilité, cet art fait à la fois de force et de nuances, conférèrent très vite à notre confrère une autorité qui ne cessa de s'affermir et lui assura la confiance et la fidélité d'une clientèle abondante et choisie. A l'époque que j'évoquais au début de ce discours, il occupait le premier rang parmi nous. Il a plaidé dans tous les prétoires et même devant la Curie Romaine dont il n'avait point conservé — je ne sais pourquoi — un excellent souvenir. Des débats criminels auxquels il a pris part, je garde la mémoire de la défense brillante qu'il présenta d'un financier à qui le Ministère Public demandait des comptes en Cour d'Assises, mais c'est surtout devant les juridictions civiles et administratives que s'affirma sa maîtrise. Civiliste et publiciste accompli, il assurait à la barre des unes et des autres, avec un égal bonheur, la défense des intérêts, souvent considérables, de ses nombreux clients, particuliers, compagnies d'assurances, Société des Transports en Commun de la Région Toulousaine et, parmi bien d'autres personnes morales, la Ville de Toulouse, qui lui confia, durant de longues années, ses dossiers.

Avec le succès, les honneurs lui étaient venus. L'Académie de Législation l'avait admis à siéger parmi ses membres. Ses confrères l'avaient placé à leur tête en l'élisant bâtonnier pour l'année judiciaire 1925-1926 et seule la maladie qui le tint, à cette époque, plusieurs mois éloigné du Palais, l'empêcha de donner dans ces fonctions toute la mesure de son attachement à l'Ordre et de son dévouement aux intérêts de notre profes-

sion. Du moins, nous laissa-t-il un discours qui demeure le double témoignage de son style si personnel et de la hauteur des sentiments qui ont soutenu sa carrière et l'ont fait, plus encore que sa science et que son art, grand avocat.

Dicendi peritus, habile à parler, à dire le droit, à plaider ses procès, M. le Bâtonnier Soulié fut aussi *vir bonus* et c'est là, sans doute, son meilleur titre à notre piété. Toute sa vie, il aura été un bourgeois à l'âme jeune et au cœur sensible. Bourgeois certes! par son atavisme, par sa formation, par l'organisation de sa vie, la conduite de ses affaires, le bon sens qui le gardait des entraînements d'une imagination cependant fertile et par son attachement fidèle à une architecture sociale qu'il souhaitait sans doute largement ouverte aux idées nouvelles mais, avant tout, solidement plantée sur ses fondations traditionnelles. Mais, en même temps, âme jeune, d'une jeunesse qui n'a jamais abdiqué, même passé le cap des quatre-vingts ans et qui l'a toujours gardé de la sclérose de l'esprit et des négations routinières; jamais il n'a cessé de s'intéresser à l'évolution des idées et des mœurs, d'exercer sa curiosité au spectacle des transformations du monde et de susciter en lui, en dépit des épreuves qui avaient assombri sa vie, des résurgences de gaieté. Cœur sensible, enfin, d'une sensibilité frémissante et souvent mal contenue; sensible certes à la critique contre laquelle il réagissait d'aventure avec des accents d'indignation et presque d'insolence, plus sensible encore à l'amitié dont il pratiqua le culte avec une fidélité, une générosité, un élan que peuvent attester tous ses amis et parmi eux, au premier rang, les collaborateurs qu'il avait su s'attacher par sa délicatesse et son affection. De cette sensibilité, nous avons pu mesurer l'intensité par le douloureux désarroi où, après de nombreuses années de bonheur conjugal, le plongea le décès d'une épouse tendrement aimée. De ce jour, son âme demeura veuve et comme attirée par cet Au-Delà où avait disparu sa raison de vivre. Le deuil perpétuel qu'il portait sur ses vêtements n'était que le reflet visible de celui qui s'était glissé pour toujours au plus profond de son cœur et qui, par l'alternance des souvenirs amers et de l'espoir divin, peuplait désormais sa solitude.

Cependant, ce portrait du Bâtonnier Soulié serait inachevé si je ne soulignais la haute conception qu'il s'était formée de notre profession. Il était de ceux qui la mettaient à sa vraie place, c'est-à-dire très haut, à la mesure de l'homme et de la liberté. Chaque fois que l'occasion lui en a été fournie — et

j'en appelle à tous ceux qui ont délibéré avec lui au sein du Conseil de l'Ordre — il a su trouver les accents les plus énergiques pour rappeler l'éminente dignité du Barreau, revendiquer ses droits et suggérer les attitudes les plus fermes pour préserver et défendre les prérogatives inséparables de la mission de l'avocat.

Quelques jours après sa mort, nous apprenions que notre confrère, à qui le ruban rouge avait été décerné depuis longtemps en récompense de son généreux dévouement aux œuvres de guerre, lors de la tragique épreuve de 1914/1918, venait d'être élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur, au titre du Ministère de la Justice. Cet hommage, trop tardif, à ses mérites professionnels, couronnait une vie qui n'appartenait plus à la terre, mais dont l'exemple nous demeure, comme le legs le plus précieux.

*
**

Le monde est fait de tristesses et de joies alternées. Ce fut une joie pour nous de fêter le 18 juillet dernier le cinquantième anniversaire de la prestation de serment de M^e Marguerite Dilhan. Son titre de doyenne des femmes avocats porté avec une coquetterie dénuée d'artifice, lui vaut le respect et l'affection de toutes celles qui l'ont suivie dans la voie difficile qu'elle a été la première à frayer. Ses confrères du Barreau de Toulouse lui ont exprimé de tout cœur les mêmes sentiments inspirés par la probité de son talent, la bienveillance de son caractère et le zèle inépuisable de sa charité.

*
**

Mes jeunes confrères,

En ce discours, quelque peu en marge des formules classiques, vous n'aurez point trouvé l'exposé didactique des devoirs et des grandeurs de notre profession. Ni les uns ni les autres n'en sont cependant absents et je compte sur votre assiduité à nos séances de travail pour vous en instruire de plus près. Toutefois, mes propos de ce jour ne vous auront point été inutiles si les idées que j'ai ébauchées peuvent aiguïser votre vocation et les portraits que j'ai tracés de quelques-uns de nos confrères disparus, vous inspirer le désir de les égaler — ce qui ne sera point déjà si facile — et même, car la jeunesse est ambitieuse, de les surpasser, s'il se peut.

Dans sa séance du 6 juin 1953 le Conseil de l'Ordre a décerné les récompenses suivantes:

1^{er} Prix: *Prix Laumond-Peyronnet*, Médaille de Vermeil:
M^e José Vidal.

2^{me} Prix: *Prix Alexandre Fourtanier*, Médaille de Vermeil:
M^e Claude Bolelli.

3^{me} Prix ex-æquo: *Prix du Conseil de l'Ordre*:
M^e Marcel Despax,
M^e Andrée Sévérac.

M^e José Vidal a été chargé de la dissertation et M^e Claude Bolelli de l'éloge.

*
**

A la suite de ce discours M^e José Vidal a prononcé sa dissertation sur la « Biologie et le Droit » et M^e Claude Bolelli a prononcé l'éloge de M^e René Milhaud.

Les lauréats de la Conférence ont alors reçu leurs prix des mains de M. le Premier Président Espinasse, de M. le Procureur Général Pagès, de M. Cazeneuve, Président du Tribunal administratif et de M. Reboul, Procureur de la République, en présence de nombreux magistrats, représentants des compagnies judiciaires et avocats du Barreau de Toulouse, ainsi que de M^e Adde-Vidal, membre du Conseil de l'Ordre et représentant du Bâtonnier de Paris, à qui M. le Bâtonnier avait, dès le début de la séance, souhaité la bienvenue en évoquant les liens d'étroite et cordiale confraternité qui n'ont jamais cessé d'unir leurs deux Barreaux comme l'ensemble des avocats de France et de l'Union Française.

*
**

Enfin, le M. le Premier Président Espinasse a pris la parole et prononcé une éloquente allocution au cours de laquelle il s'est fait l'interprète des sentiments d'amitié de la Magistrature pour le Barreau et a su évoquer la mission de l'avocat au service de la Justice avec une finesse d'analyse et une ouverture de cœur qui ont recueilli des applaudissements unanimes.